

Ministère d'Etat.

Paris, le 21 juillet 1853.

Secrétariat général.

Sectiōn des
Beaux-Arts.

Sommaire.

Académie Impériale
de France à
Rome.

Monsieur le Directeur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 Août dernier et par laquelle, en m'adrepant, trois mémoires de l'architecte de l'Académie de France à Rome, pour réparations urgentes faites aux Bâtiments et l'élèvant ensemble à 545 £ ou 29 $\frac{1}{2}$ bâtoquer, soit £ 931⁵ 07 G., vous me demandez de vous ouvrir le crédit nécessaire à l'acquittement de ces dépenses.

Appréciant la nature de ces travaux et les motifs qui vous ont porté à les faire exécuter, je les ai approuvés et je vous autorise à porter la dite somme de Dix-sept mille neuf cent trente un francs soixante sept centimes, endépense au compte général que vous aurez à rendre, enfin d'Exercice des sommes que j'en mises et que je serais dans le cas de mettre à votre disposition pour le service de l'Académie, pendant l'année 1853.

J'en vous revoie, ci-joint, les trois mémoires annexés à notre lettre précédente du 10 Août, pour que



M. Schnetz, Directeur de l'Académie Impériale
de France à Rome.

Vous pourrez les régulariser et les produire avec les autres pièces justificatives à l'appui du dit Compte général.

Je sais cette occasion de vous rappeler les instructions contenues dans ma dépêche du 17 Aout dernière relativement au mode de justification de l'emploi des 6.000^{fr} alloués pour l'entretien ordinaire des vêtements de l'Ecole qui devra faire l'objet d'un bordereau spécial en dehors de votre Compte ordinaire des dépenses de 1853.

Agreez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée

Le Ministre d'Etat.

Scellé hué